



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 17338

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les propositions que compte faire son ministère en matière de prévention des accidents vasculaires cérébraux (AVC). En effet, il semble indispensable de mettre en place un système d'alerte concernant les AVC, quand on sait que les AVC représente la 3e cause de mortalité, mais aussi la 1re cause d'invalidité lourde. Au delà de cette prise en compte nationale, il souhaite également connaître sa volonté au sujet de la mise en place d'une unité neuro vasculaire dans l'aire urbaine Belfort – Montbéliard – Héricourt. Cette unité fait actuellement gravement défaut sur le secteur.

Texte de la réponse

L'accident vasculaire cérébral (AVC) constitue un enjeu majeur de santé publique par le nombre de personnes qui en sont atteintes et les conséquences médicales, sociales et économiques qui en résultent : c'est la troisième cause de mortalité et la première cause de handicap acquis de l'adulte dans les pays développés. Cette pathologie est une véritable urgence médicale. Les premières heures conditionnent le pronostic vital et le handicap. Un délai de trois heures au plus après la survenue d'un AVC ischémique (les accidents de ce type représentant 80 % des AVC) est en effet impératif pour permettre l'administration d'un traitement thrombolytique encore trop peu développé en France. Les recommandations du rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) de septembre 2007 confortent les mesures mises en oeuvre depuis 2003 par le gouvernement, qui visent à structurer et à optimiser au sein de chaque région une filière intégrée de la prise en charge des AVC, de la phase pré-hospitalière à la rééducation et à la réinsertion sociale. Dans cette optique, l'expertise de la Haute autorité de santé (HAS) a été sollicitée pour élaborer des recommandations et des outils d'évaluation des pratiques professionnelles. Ces travaux d'élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques pour le diagnostic et la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux en pré-hospitalier seront achevés au cours du premier semestre 2009. La ministre s'exprimant devant le congrès de la société française neurovasculaire et de neurologie à Paris, le 9 octobre 2008, a annoncé qu'un « comité de pilotage » relatif à la prise en charge des AVC sera installé courant novembre 2008. Ainsi, le maillage du territoire en termes de prise en charge des patients atteints d'AVC doit et va être encore amélioré ainsi que l'information des médecins et du public. Par ailleurs, l'agence régionale d'hospitalisation (ARH) de Franche-Comté est favorable à la reconnaissance de l'unité neurovasculaire (UNV) de Belfort qui sera effective très prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17338

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 février 2008, page 1362

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10504